

ASSURANCES



ASSUREQ (AREQ + CSQ et conjoints)

Vous trouverez toutes les informations à Espace Client de BENEVA.

48 157 membres adhésions (15% régime de base et 85% santé PLUS)

Bonifications :

- Santé+ : 80% aux 24 mois (examen de la vue)
- Appareils auditifs : 750\$ bonifié à 1500\$ aux 4 ans
- Transport, hébergement pour rendez-vous médicaux (1000\$ à 2500\$)

**** Entre 1 janvier et 31 mai 2026, toutes les personnes qui ont un jour travaillé pour la CSQ pourront adhérer à ASSUREQ même s'ils n'ont pas adhéré dans les délais prévus au moment de la retraite.

AVANTAGES ASSUREQ :

-Sans preuve de bonne santé

-N'augmente pas avec l'âge

-Assurance voyage pour 6 mois consécutifs

-Pour toute la vie

-Aussi pour conjoint survivant (plan familial)

Question souvent posée :

Après mon décès, est-ce que ma personne conjointe peut continuer d'être assurée?

Réponse :

Oui, à condition qu'elle soit en protection familiale avec votre assurance immédiatement avant votre décès et qu'elle adhère à l'AREQ et à ASSUREQ dans le délai de 90 jours suivant votre décès. Une trousse d'adhésion pour personne conjointe survivante est postée par Beneva dès que l'assureur est avisé du décès.

Johanne Freire (AREQ NATIONALE) donnera une conférence le 8 avril à St-Jérôme

Pour plus d'informations, 1 800 663-2408 ou par courriel à info@areq.lacsq.org